



Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

NOUVEAU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Ville de Sainte-Marie, le 20 septembre 2012 – La MRC est heureuse d'annoncer la nomination de M. Antoine Sévigny à titre de coordonnateur en sécurité incendie. En poste à la MRC de La Nouvelle-Beauce depuis 2009 comme préventionniste en sécurité incendie, M. Sévigny détient une formation en intervention et en prévention incendie et une bonne connaissance de notre milieu. De plus, il poursuit actuellement un certificat en administration.

Soulignons que les MRC du Québec se sont vues confier en 2002, par le gouvernement du Québec, la responsabilité de planifier la sécurité incendie en dotant leur territoire d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'un plan de mise en œuvre. Les principaux objectifs poursuivis par ce schéma sont :

- Assurer une meilleure protection des citoyens et de leurs biens contre l'incendie;
- Organiser les secours de façon efficiente et optimale;
- Faire une utilisation rationnelle des ressources et des équipements sur le territoire;
- Structurer la prévention des incendies;
- Former adéquatement le personnel rattaché à ce service selon la réglementation en vigueur.

La mise en place de ce schéma qui a été fait en collaboration avec les municipalités a permis d'analyser régionalement l'ensemble des fonctions associées à la sécurité incendie tant au niveau de la prévention, que de l'intervention et de la gestion. En plus de nous permettre de connaître les risques d'incendie à l'échelle de la MRC, ce processus a permis de dégager des solutions pour bonifier l'utilisation des ressources et des équipements et d'améliorer la prévention incendie. Également, depuis l'accréditation de la MRC de La Nouvelle-Beauce en 2005 comme centre de formation par l'École nationale des pompiers du Québec plusieurs pompiers ont pu suivre des formations en matière incendie en Nouvelle-Beauce.

Depuis l'attestation de notre schéma de couverture de risques en sécurité incendie en 2007, soulignons que les municipalités du territoire ont eu à procéder à des investissements importants pour se conformer au schéma et son plan de mise en œuvre. Le nouveau coordonnateur en incendie aura donc l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du schéma de sécurité incendie et de travailler en collaboration étroite avec les directeurs des Services de sécurité incendie des municipalités, et ce, dans l'objectif de minimiser les pertes humaines et matérielles attribuables à un incendie.

- 30 -

Source : Mario Caron, directeur général

Pour information : Richard Lehoux, préfet
Tél. : 418 387-3444